Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 081-218103265-20250415-D2025_04_02-BF

Mairie de
SAINTE-CROIX

République Française
Liberté – Égalité - Fraternité

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX

Séance du Mardi 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, quinze avril à vingt heure et trente minutes , le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le deux avril, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS.

Absents excusés : Bertrand FOPPA, Bertrand ALEXANDRE, Vanessa VIALETTES.

Secrétaire de séance : Didier BOURG

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	0	6

N°2025-04-02 **7.1.5**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2024 ET AFFECTATION COMPTABLE DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

L'Article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dit que « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. »

L'article L2121-14 précise que « Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Le Compte Administratif 2024 est conforme aux écritures du comptes de gestion 2024 du Budget principal étable et transmis par le Comptable Public.

L'Assemblée délibérante élit son président de séance afin de remplacer monsieur le Maire pour le vote du Compte Administratif.

Les résultats du compte administratif 2024 du budget principal sont les suivants :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 :

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESTES A REALISER INVESTISSEMENT
Dépenses	299 686.61 €	250 111.52 €	82 214.54 €
Recettes	279 180.16 €	321 965.41 €	140 561.30 €
Résultats 2024	-20 506.45 €	71 853.89 €	
Report 2023	-43 655.28 €	34 735.49 €	
Résultats cumulés	-64 161.73 €	106 589.38 €	

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 081-218103265-20250415-D2025_04_02-BF

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il en résulte du compte administratif 2024, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement

IL est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement :	**106 589.38 €**
Affectation → au résultat reporté R002 (recette de fonctionnement)	100 774.41 €
Affectation → au résultat R1068 (recette investissement)	5 814.97 €
Résultat d'investissement :	**-64 161.73 €**
Solde d'exécution reporté D001 (dépense d'investissement)	-64 161.73 €

Le Conseil Municipal est invité à :

Elire son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du Compte Administratif.

Approuver le compte administratif 2024 du budget principal, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

Affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessus

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- **ELIT** son président de séance, Didier BOURG sera président de séance pour le vote du compte administratif
- **APPROUVE** le Compte Administratif pour l'exercice 2024 du budget principal, Monsieur le Mire s'étant retiré pour le vote
- **CONSTATE** que le Compte Administratif est concordant avec le Compte de Gestion.
- **AFFECTE** le solde d'exécution de la section fonctionnement comme présenté ci-dessous :

Résultat de fonctionnement :	**106 589.38 €**
Affectation → au résultat reporté R002 (recette de fonctionnement)	100 774.41 €
Affectation → au résultat R1068 (recette investissement)	5 814.97 €
Résultat d'investissement :	**-64 161.73 €**
Solde d'exécution reporté D001 (dépense d'investissement)	-64 161.73 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

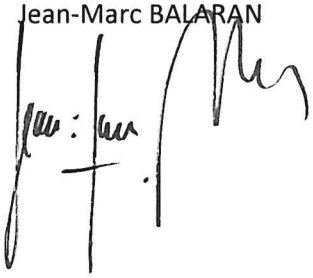

La Secrétaire de séance
Didier BOURG

Mairie de
SAINTE-CROIX

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 081-218103265-20250415-D2025_04_02-BF

Compte Administratif 2024
Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif *afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*
La présente note répond à cette obligation.
Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

A travers le compte administratif, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section, son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Conseil Municipal.

Ainsi, le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Présente les résultats comptables de l'exercice,
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Le budget 2024 a été voté le 08 avril 2024 (Délibération n° 2024-04-21) par le conseil municipal et a fait l'objet de 3 décisions modificatives :

- Délibération n° 2024-06-34 du 24 juin 2024
- Délibération n° 2024-07-45 du 03 septembre 2024
- Délibération n° 2024-09-60 du 03 décembre 2024

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- *Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement*
- *Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement*
- *Elles sont équilibrées.*

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 s'établissent donc comme suit :

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 081-218103265-20250415-D2025_04_02-BF

RESULTAT DE CLOTURE (Réalisation de l'exercice + Reports N-1)	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Section de fonctionnement	250 111,52	321 965,41		
Report de l'exercice N-1 (Chapitre 002)	-	34 735,49	Excédent	106 589,38
Total fonctionnement	**250 111,52**	**356 700,90**		
Section d'investissement	299 686,61	279 180,16		
Reprise du résultat de l'exercice N-1 (Chapitre 001)	43 655,28	-	Déficit	64 161,73
Total investissement	**343 341,89**	**279 180,16**		
TOTAL BUDGET	**593 453, 41**	**635 881,06**	**Résultat global**	**42 427,65**

RESTES A REALISER (RAR) à reporter en N+ 1	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Section de fonctionnement	-	-	-	-
Section d'investissement	82 214,54	140 561,30	Excédent	58 346,76
TOTAL CUMULE DES RAR	82 214,54	140 561,30	-	-

RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Section de fonctionnement	250 111,52	356 700,90	Excédent	106 589,38
Section d'investissement	425 556,43	419 741,46	Déficit	5 814,97
TOTAL CUMULE	**675 667,95**	**776 442,36**	**Résultat global**	**100 774,41**

-I- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il regroupe :

- d'une part toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes…

- et d'autre part deux types de recettes : les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement…) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

1-1: LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à **279 180,16 €.** Elles comprennent :

➢ -Les recettes réelles 254 450,29 €. Il s'agit :
- Des subventions d'investissement reçues pour 54 305,47 € qui émanent principalement de L'Etat, la Région, le Département, l'ARS…
- Du FCTVA pour 16 605,89 €,
- De la taxe d'aménagement pour 1 386,13 €,
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé (au compte 1068) lié à l'affectation du résultat pour un montant de 182 152,80 €.

➢ Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 24 729,87 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 081-218103265-20250415-D2025_04_02-BF

Nature	Libellé	Budget 2024 (BP+DM)	CA 2024
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	**14 991,57**	**0,00-**
Chapitre 10	Dotations, fonds divers	**204 797,51**	**200 144,82**
10222	*F.C.T.V.A.*	*16 644,71*	*16 605,89*
10226	*Taxe d'aménagement*	*6 000,00*	*1 386,13*
1068	*Excédents de fonctionnement capitalises*	*182 152,80*	*182 152,80*
Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	**486 347,08**	**54 305,47**
1321	*Etat et Etablissements Nationaux*	*117 064,15*	*34 796,30*
1322	*Régions*	*8 535,00*	*2 535,00*
1323	*Départements*	*84 772,48*	*16 020,12*
1348-1345	*Autres*	*275 975,45*	*954,05*
Chapitre 16	Dépôts et cautionnements reçus	**455 172,38**	**00,00**
Sous-total	***Recettes réelles d'investissement***	***1 161 308,54***	***254 450.29***
Chapitres 040 et 041	*Operations d'ordre*	***24 729.87***	***24 729.87***
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**1 186 038,41**	**279 180,16**

1-2 : LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le volume total des dépenses réelles d'investissement est de **275 303,74 €.**

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- Emprunts et dettes assimilés : le remboursement du capital de la dette était de 18 338,45 € en 2024

  Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 73 142.95 €.

- Chapitres 21 et 23 : les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :
  - Les travaux d'assainissement de l'église pour 156 378,42 €,
  - Travaux de voirie pour 36 572,16 €,
  - Travaux de terrassement des ombrières et busage accès rue Ernest Ichanson, panneaux de signalisations, tranché de raccordement de la fibre à la mairie pour 21 299,08 €
  - La révision du PLU-OAP pour 18 912,00 €,
  - Plantations pour 1 609.05 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 081-218103265-20250415-D2025_04_02-BF

Nature	Libellé	Budget 2024 (BP+DM)	CA 2024
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimiles	**53 111,00**	**18 338,45**
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	**106 434,54**	**38 645,80**
202	*Frais d'études, d'élaboration*	*27 701,82*	*00,00*
203	*Frais d'études*	*78 732,72*	*38 645,80*
205	*Concessions et droits similaires*	*00,00*	*00,00*
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	**724 289,07**	**218 319,49**
212	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*3000,00*	*1 609,05*
2131	*Bâtiments publics*	*649 653,83*	*156 378,42*
2135	*Installation générales, aménagements*	*450,00*	*431,40*
2151	*Réseaux de Voirie*	*36 572,16*	*36 572,16*
2152	*Installations de voirie*	*21 313.08*	*21 299.08*
2156	*Autres réseaux*	*100,00*	*00,00*
2157	*Autre matériel et outillage de voirie*	*12 000,00*	*1 091,38*
2158	*Autres installations, matériel et outillage technique*	*1 200,00*	*938,00*
Chapitre 23	*Immobilisations en cours*	**234 165,65**	***0,00***
Sous-total	***dépenses réelles d'investissement***	***1 118 000,26***	***275 303,74***
Chapitres 040 et 041	*Operations d'ordre*	**24 382,87**	**24 382,87**
Sous-total	***dépenses d'ordre d'investissement***	***24 382,87***	***24 382,87***
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	***43 655,28***	***43 655,28***
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**1 186 038,41**	**299 686,61**

-II- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

2-1 : LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le volume total des recettes réelles de fonctionnement est de 315 440,41 €. Elles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, études surveillées, location de salles), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Concernant la fiscalité des impôts locaux pour notre commune : les taux d'imposition ont augmenté de 1%, en 2024.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 081-218103265-20250415-D2025_04_02-BF

Taxe	Taux 2024
Taxe d'habitation	11,41 %
Taxe sur foncier bâti	49,89 %
Taxe sur foncier non bâti	74,16 %

Nature	Libellé	Budget 2024 (BP+DM)	CA 2024
Chapitre 013	Remboursements sur rémunération du personnel	**29 780,65**	**29 780,65**
Chapitre 70	Produits de services, du domaine et ventes	**12 348,00**	**14 425,63**
70311	*Concession dans les cimetières*	00,00	00,00
7032	*Redevances d'occupation du domaine public*	1 031,00	1 031,00
70878	*Remboursement par des tiers - SMRP*	11 317,00	13 394,63
Chapitre 73	Impôts et taxes	**28 977,41**	**32 000,33**
73211	Attribution de compensation	1 977,41	2 337,17
732221	Fond de Péréquation Ressources Communal Intercommunale	7 000,00	7 346 ,00
73223	Fond Départemental des DMTO Cne – 5000 hbts	20 000,00	22 317,16
Chapitre 731	Fiscalité locales	**139 055,82**	**140 764,00**
73111	*Impôts directs locaux*	139 055,82	140 442,00
73118	*Autres contributions directes*	0,00	322,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	**82 246,22**	**79 817,76**
74111	*Dotation forfaitaire des communes*	40 559,00	40 559,00
741121	*Dotation de solidarité rurale des communes*	15 076,00	15 076,00
741127	*Dotation nationale de péréquation des communes*	11 442,00	11 442,00
742	*Dotation Élus locaux*	4 815,00	4 815,00
744	*FCTVA*	3 116,30	3 058,73
74833	*Compensation.au titre des exonérations de taxes*	1 993,00	1 993,00
7484	*Dotation de recensement*	00,00	00,00
74888	*Autres*	150,00	00,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	**17 801,78**	**18 648,09**
752	*Revenus des immeubles*	3 000,00	*2 050,00*
75888	*Autres*	14 801,78	*16 598,09*
Chapitre 76	Produits financiers	**2,87**	**3,95**
Chapitre 77	Produits exceptionnels	**00,00**	**00,00**
773	*Mandats annulés (sur exercices antérieurs)*		
775	*Produits des cessions d'immobilisations*		
Sous-total	***Recettes réelles de fonctionnement***	*310 212,75*	*315 440,41*
Chapitre 042	Operations d'ordre de transfert entre sections	**6 525,00**	**6 525,00**
Sous-total	***Recettes d'ordre de fonctionnement***	*6 525,00*	*6 525,00*
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**316 737,75**	**321 965,41**

2-2 : LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le volume total des dépenses réelles de fonctionnement est de **243 239,52 €.** Elles regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, …

- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 081-218103265-20250415-D2025_04_02-BF

Les charges de personnel demeurent stables et représentent 37,39 % des dépenses réelles de fonctionnement.

➢ Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

➢ Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent principalement les intérêts des emprunts pour un montant de 1 357,09 €.

➢ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement les titres annules sur exercices antérieurs

Nature	Libellé	Budget 2024 (BP+DM)	CA 2024
Chapitre 011	Charges à caractère général	**73 882,45**	**71 363,64**
6042	*Achats de prestations de services*	700,00	558,60
60611	*Eau et assainissement*	3 000,00	1 904,73
60612	*Energie - électricité*	6 000,00	289 225,48
60621	*Combustibles*	140,00	81,30
60622	*Carburants*	1 000,00	987,69
60623	*Alimentation*	500,00	217,46
60624	*Produit de traitement*	100,00	00,00
60631	*Fournitures d'entretien*	500,00	84,28
60632	*Fournitures de petit équipement*	4 000,00	4 344,08
60633	*Fournitures de voirie*	500,00	407,91
60636	*Habillement et vêtements de travail*	300,00	0,00
6064	*Fournitures administratives*	1 000,00	1 034,94
611	*Contrats de prestations de services*	300,00	0,00
61521	*Terrains (entretien parc, stade)*	0,00	0,00
615221-615228	*Bâtiments publics*	2 000,00	2 199,07
615231	*Voiries (entretien, balayage, PATA)*	20 000,00	16 897,20
61551	*Matériel roulant (travaux sur véhicules)*	8 000,00	7 039,92
61558	*Entretien autres biens mobiliers*	500,00	00,00
6156	*Maintenance (logiciels, alarme…)*	5 000,00	4 659,95
6161-6162-6168	*Assurances multirisques (dommage aux biens, véhicules, protection juridique)*	4 928,22	4 928,21
617	*Etudes et recherches (diagnostic plomb…)*	00,00	00,00
618	*Documentation (abonnements divers services), Versements à des organismes de formation*	3 934,23	2 230,90
622	*Honoraires médicaux, avocats, notaires…)*	1 000,00	1 957,59
623	*Relation publique et insertions (marchés publiques)*	4 500,00	3 564,00
624	*Transports collectifs -FEDERTEEP*	8 480,00	8 480,00
625	*Voyages, déplacements et missions*	500,00	147,44
6261	*Frais d'affranchissement*	9 000,00	7 320,84
626	*Frais de télécommunications*	2 500,00	2 701,27
6281	*Concours divers (cotisations CIG, fourrière, SIPPEREC et SIGEIF) ...)*	600,00	481,00
62878	*Remboursement frais a des tiers*	0,00	225,00
6288	*Autres services extérieurs*	0,00	175,00
635	*Taxes foncières et autres impôts (logements vacants – FIPHFP)*	400,00	315,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimiles	**91 879,96**	**90 947,16**
Chapitre 014	Atténuations de produits	**0,00**	**0,00**
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	**14 991,57**	**-**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 081-218103265-20250415-D2025_04_02-BF

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	**162 447,26**	**79 571,63**
65133	*Secours d'urgence*	*1000,00*	*0,00*
65134	*Aides*	*500,00*	*0,00*
65311	*Indemnités de fonction*	*16 867,38*	*15 851,82*
65313	*Cotisations de retraite*	*707,59*	*683,76*
65315	*Formation*	*200,00*	*162,72*
65316	*Frais représentation du maire*	*100,00*	*0,00*
6553	*Service d'incendie*	*550,00*	*533,75*
65568	*Autres contributions- SMRP*	*51 798,47*	*51 798,47*
657351	*Subv. Fonct. GFP de rattachement- service ADS*	*2 370,00*	*2 370,00*
65748	*Subventions aux associations*	*5 080,00*	*6 721,00*
65811	*Droits utilisation informatique nuage*	*0,00*	*612,00*
65821	*Déficit des budgets annexes administratifs*	*82 773,82*	*0,00*
65883	*Déficit sur opération de gestion*	*500,00*	*500,00*
Chapitre 66	Charges financières	**1 400,00**	**1 357,09**
66111	*Intérêts réglés à échéance*	*1 100,00*	*1 010,39*
6618	*Intérêts des lignes de trésorerie*	*0,00*	*46,70*
6688	*Autres*	*300,00*	*0,00*
Chapitre 67	Charges exceptionnelles (titres annules sur exercices antérieurs)	**0,00**	**0,00**
Sous-total	*Dépenses réelles de fonctionnement*	*344 601,24*	*243 239,52*
Chapitre 042	Operations d'ordre de transfert entre sections	**6 872,00**	**6 872,00**
Sous-total	*Dépenses d'ordre de fonctionnement*	*6 872,00*	*6 872,00*
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**351 473.24**	***250 111,52***

2-3 : CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute), qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, affiche un bon niveau et s'élève à 72 200,89.

Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette pour l'année en cours.

-III- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dégagés au titre de l'exercice 2024, sont affectés en totalité, dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif, soit le budget primitif 2025.

le Compte Administratif pour l'exercice 2024 présenté fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **106 589,38 €,**
- un déficit de la section d'investissement s'élevant à **64 161,73 €**
- un excédent de restes à réaliser d'un montant de 58 346,76 €

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement.

L'affectation de résultat de fonctionnement sera affecté :

- R0002- recette de Fonctionnement : 100 589,38€
- R1068 – recette d'investissement : 5 817,97€

Le report du déficit d'investissement sera affecté au D001 (Dépense d'investissement).

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 081-218103265-20250415-D2025_04_02-BF